

Modalités de décontamination, traçabilité et envoi des Stimulateurs et Défibrillateurs explantés

STIMdéveloppement vous remercie de bien vouloir renseigner ce document et de le joindre à tout dispositif cardiaque explanté lors de l'envoi dans un but humanitaire de réutilisation dans les pays en développement.

Procédure de décontamination

La décontamination est effectuée par un agent protégé par le port de gants en nitrile et de lunettes.

Les dispositifs sont immergés 15 minutes dans un bac contenant une solution de détergent/désinfectant type Anios Clean Excel D ®. La liste actualisée des détergents validés est accessible par le lien <http://cclin-sudest-apps.chu-lyon.fr/ProdHyBase/produit/usage.php>. La dilution recommandée est de 1 sachet de 25 ml pour 5 litres d'eau.

Ils sont ensuite brossés, rincés à l'eau claire, séchés, emballés et étiquetés avec la date et les heures de début et de fin de la désinfection. Il est pratique d'utiliser les sachets à 2 compartiments, l'un fermé pour le dispositif et l'autre ouvert pour la fiche de traçabilité.

Données à renseigner : fiche de traçabilité

Informations Patient

Date d'implantation :
Date d'explantation :
Lieu d'explantation :

Motif de l'explantation

Décès du patient :
Changement pour un dispositif plus performant (UpGr) :
Changement pour infection :

Informations Dispositif (ou impression de la dernière interrogation anonymisée)

Fabriquant :
Modèle :
Numéro de série :

Décontamination

Date :
Horaires de trempage :

Modalités d'envoi

Les dispositifs datant de moins de 3 ans ou dont la longévité résiduelle est estimée supérieure à 5 ans sont si possible programmés sur un mode limitant la consommation d'énergie, les fonctions de défibrillation sont désactivées.

Ils peuvent être envoyés sous triple emballage avec la fiche de traçabilité renseignée à l'association STIMdéveloppement, indifféremment aux Docteurs :

- Bernard DODINOT, 1 rue Bel Air, 54 520 Laxou
- Pascal SAGNOL, Service de Cardiologie, CH Chalon sur Saône William Morey, 71100